



L'OPUS DEI

Statut juridique et finalité

Le 28 novembre 1982 (constitution apostolique *Ut sit*), le pape Jean Paul II a érigé l'Opus Dei en *prélature personnelle*. C'est la première fois que le Saint Siège a recours à cette forme juridique, prévue par le concile Vatican II, qui envisageait que des prélatures puissent être érigées pour réaliser des activités pastorales particulières.

La finalité de l'Opus Dei est de contribuer à diffuser, dans tous les milieux de la société, une profonde prise de conscience de l'appel universel à la sainteté et à l'apostolat, dans l'exercice du travail professionnel ordinaire.

Des hommes, des femmes appartiennent à la prélature Opus Dei, laquelle a aussi son clergé propre. Elle est gouvernée par un prélat, Mgr del Portillo, qui a été nommé par le pape, et qui dispose d'un pouvoir ordinaire et propre de juridiction. Ce prélat réside à Rome où il est assisté d'un vicaire général et de deux conseils.

Dans chaque pays, le prélat est représenté par un vicaire régional, entouré d'organismes similaires. La juridiction du prélat et de ses vicaires porte sur tout ce qui a trait à la finalité spécifique de l'Opus Dei, c'est-à-dire les engagements d'ordre ascétique, apostolique et de formation des fidèles de la prélature. Elle n'empiète donc en rien sur les droits des évêques diocésains, dont les fidèles laïcs continuent de dépendre, comme n'importe quel autre fidèle.

Les membres

L'Opus Dei donne à ses fidèles — et s'efforce de promouvoir chez ceux qui participent à ses apostolats — la formation surnaturelle et les moyens spirituels nécessaires pour que, de manière *concrète*, en toute liberté et sous leur responsabilité personnelle, ils vivent au milieu du monde, dans les réalités qui constituent leurs activités ordinaires, la vie d'un chrétien qui aspire à être conséquent avec sa foi.

Ses membres sont donc des personnes de toutes origines et de toutes conditions sociales qui s'efforcent, dans leur vie de chaque jour, d'incarner de façon toujours plus fidèle la parole et l'exemple de Jésus-Christ. Ils viennent à l'Opus Dei parce qu'ils y sont appelés par Dieu — il

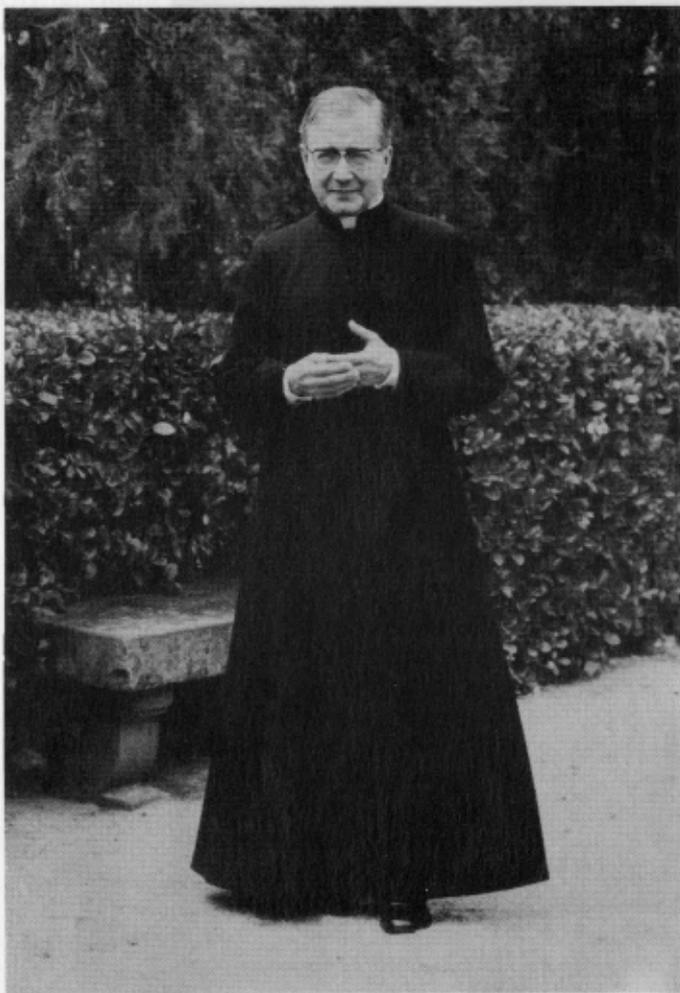


Photo F.G.

L'école Seido Shogakko, à Nagasaki (Japon), créée à l'initiative des membres de l'Opus Dei (Photo F.G.)



s'agit d'une vocation proprement dite — poussés par le désir de recevoir une formation spirituelle et de mettre en œuvre les moyens ascétiques nécessaires pour que leur travail, intellectuel ou manuel — à l'université, au bureau, à l'usine, dans les tâches du foyer, etc. — soit une occasion et un instrument de sainteté et d'apostolat.

Ils essaient, en premier lieu, de réaliser leur travail ordinaire de leur mieux, car « la grande sainteté consiste à accomplir les petits devoirs de chaque instant ». Et ils offrent à Dieu ce travail bien fait, surnaturalisé par la prière et le sacrifice.

La vocation à l'Opus Dei est une vocation à la sainteté et à l'apostolat. Cet apostolat, qui est « débordement de la vie intérieure », fait que la vie entière est mise au service de l'Église et des âmes. Chacun des membres exerce personnellement cet apostolat au sein de sa famille parmi ses collègues et ses amis ; d'abord par l'exemple, par le témoignage d'une vie menée chrétiennement, dans toutes ses activités terrestres ; puis comme explicitation de cet exemple, par la parole, en suscitant dans son milieu familial et professionnel le désir de mieux connaître le Christ et de mettre sa doctrine en pratique. Et tout cela avec naturel et simplicité, sans ostentation, mettant en œuvre ce que Mgr Escrivá a appelé « l'apostolat d'amitié et de confiance » qui est comme les conseils imprégnés de sens chrétien qu'un père donne à son fils, ou un ami à son ami.

Les membres laïcs de l'Opus Dei sont des citoyens courants, des gens de la rue qui s'efforcent de vivre les vertus chrétiennes au cœur de leur travail professionnel. Ils ne se distinguent en rien de leurs concitoyens qui ont la même condition sociale qu'eux : ils vivent et travaillent au milieu de leurs semblables, dont ils partagent la même mentalité, les mêmes idéaux et les mêmes problèmes. Ils gagnent leur vie comme tout le monde : par leur travail professionnel — intellectuel ou manuel — celui-là que chacun aurait, même si Dieu ne l'avait pas appelé à faire partie de l'Opus Dei.

A l'égal de leurs semblables, ceux qui appartiennent à l'Opus Dei vivent selon leur propre choix où ils veulent : là où ils exercent leur travail professionnel, là où ils doivent résider pour des raisons familiales ou sociales, etc. La plupart des membres sont des personnes mariées et la formation reçue les conduit à vivre une vie familiale plus intense et à servir de façon exemplaire leur conjoint et leurs enfants.

La décision qu'ils ont prise de mettre pleinement leur vie au service de Dieu et des âmes se manifesterait par l'effort quotidien qu'ils feront pour améliorer leur pratique des vertus chrétiennes, par leur fréquentation filiale de Dieu, par la charité — amitié et compréhension — à l'égard de leur famille et de leurs compagnons de travail. Il va de soi que les fidèles de la prélature Opus Dei ne voient aucun inconvénient à ce que l'on connaisse leur activité apostolique personnelle ; mais ils ne s'en vantent pas non plus, car cela appartient à l'intimité de leur conscience. Ce qui caractérise l'Opus Dei — a dit son fondateur, pour résumer en quelques mots son esprit à ce sujet — c'est « le fait étrange de n'être pas étranges ».

L'Opus Dei en France

Dès 1935, le fondateur de l'Opus Dei préparait l'expansion du travail apostolique en France. Mais la guerre civile espagnole, puis la deuxième guerre mondiale, retardèrent ses projets ; ce n'est que peu après 1945 que ceux-ci purent devenir réalité, en France, comme dans d'autres pays européens.

Actuellement, l'Opus Dei compte en France¹ 1 300 membres environ. A Aix-en-Provence, Marseille, Toulouse, Grenoble, Strasbourg et Paris (ville dans laquelle l'implantation est la plus développée), en accord avec les évêques diocésains respectifs ont été érigés des centres où sont réalisées toutes les activités de formation spirituelle. Depuis 1982, sans qu'un centre y ait été érigé, des activités sont également organisées à Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon, Mulhouse, Rennes, etc.

En outre, à l'initiative de membres de l'Opus Dei, ont été mises sur pied des activités collectives d'apostolat. Citons parmi celles-ci l'École technique d'hôtellerie Dosnon, près de Soissons, le Centre culturel Garnelles et l'École Valmonceau (primaire et secondaire), à Paris. A Paris toujours, des clubs de jeunes, un foyer de jeunes travailleuses, une résidence pour employées de maison, etc.

1. Vicaire régional pour la France : abbé Pierre Lefresne, 5, rue Dufrenoy, 75116 Paris.

Prêtres de la prélatrice et prêtres diocésains

Parmi les fidèles de la prélatrice Opus Dei, il y a aussi des prêtres séculiers qui proviennent exclusivement des laïcs de l'Opus Dei. Ils reçoivent les ordres sacrés après qu'ils aient exercé pendant quelques années leur métier ou leur profession et après avoir suivi les études ecclésiastiques requises. Ils représentent environ deux pour cent de l'ensemble des membres de la prélatrice et constituent le clergé incardiné à celle-ci. Sous la direction du prélat, qui est l'ordinaire propre de la prélatrice, ils se consacrent principalement — quoique non exclusivement — à l'attention pastorale des autres membres de l'Opus Dei et des œuvres apostoliques que ces derniers promeuvent. Ces prêtres font partie *ipso facto* d'une association de clercs intrinsèquement unie à la prélatrice : la *Société sacerdotale de la Sainte Croix*.

A cette association appartiennent aussi des diacres et des prêtres séculiers déjà incardinés dans un diocèse, et qui continuent d'être sous la juridiction exclusive de leur évêque diocésain. Ils trouvent dans la *Société sacerdotale de la Sainte Croix* une aide spirituelle et ascétique qui les pousse, entre autres, à faire preuve d'une disponibilité exemplaire vis-à-vis des demandes de leurs ordinaires et des nécessités diocésaines. Ce type d'association, destiné à promouvoir la sainteté des prêtres dans l'exercice de leur propre ministère, a été vivement encouragé par le concile Vatican II (*Presbyterorum ordinis*, 8).

Les œuvres collectives d'apostolat de l'Opus Dei

● **Leur nature.** Le message fondamental de l'Opus Dei est l'invitation à la sanctification au milieu des activités courantes. L'apostolat de ses membres sera donc avant tout un apostolat personnel « d'amitié et de confiance ».

Cependant des membres de l'Opus Dei unis à certains de leurs amis, y compris non-catholiques, voire non-chrétiens, mettent parfois sur pied des activités collectives d'apostolat. Ce sont des foyers d'où rayonne l'esprit chrétien et qui contribuent aussi à apporter des solutions aux problèmes du monde contemporain dans les secteurs de l'éducation, de l'assistance médicale et sanitaire, de la formation professionnelle, de la promotion sociale et humaine, etc.

A la demande de ceux qui dirigent ces activités, l'Opus Dei accepte d'assurer la formation doctrinale et spirituelle, eu égard à l'intérêt tout particulier qu'elles présentent dans l'optique d'un service rendu à la société et aux hommes, et à leur portée apostolique.

Les œuvres collectives de l'Opus Dei sont toujours promues et dirigées par des citoyens courants, dans le cadre de l'exercice de leurs droits, comme ils pourraient le faire s'ils n'appartenaient pas à l'Opus Dei.

Le Centre de Rencontres de Couvrelles, dans l'Aisne (France) (Photo F.G.)



Il s'agit du travail professionnel de citoyens laïcs, égaux à leurs compagnons qui exercent la même tâche ou le même métier. En aucun cas, ces œuvres ne sont officiellement ni même officieusement catholiques : ce sont des initiatives privées qui naissent et se développent en conformité avec les lois civiles de chaque pays, sans privilèges d'aucune sorte, et sont soumises aux mêmes conditions que les activités promues par n'importe quel autre citoyen, fondation ou association. Leurs dirigeants en répondent directement devant les autorités civiles compétentes.

S'agissant d'un véritable travail professionnel, ces œuvres collectives sont aussi variées que les besoins et les circonstances du lieu où elles sont créées.

Ces activités répondent avant tout à une finalité spirituelle : il s'agit toujours d'initiatives à caractère apostolique (et jamais industriel ou commercial). Il peut s'agir d'activités éducatives (écoles techniques, centres de formation professionnelle, collèges, centres universitaires, etc.), culturelles (bibliothèques tournantes, écoles radiophoniques) ou d'assistance médicale (dispensaires, cliniques...), ou encore d'activités tournées vers la jeunesse (clubs de lycéens, résidences d'étudiants, centres culturels...).

● **Les moyens.** Par nature, une activité apostolique de ce genre n'est pas rentable. De plus, nombre de ces initiatives s'adressent spécifiquement à des gens qui n'ont pas ou peu de moyens.

Chaque centre compte donc d'abord sur ses ressources propres : pensions des élèves d'un collège ou des étudiants d'une résidence ; produits de la vente des récoltes d'une école d'agriculture ou d'objets artisanaux, etc. Ce poste reste modeste.

Les membres de l'Opus Dei y destinent aussi une partie de ce qu'ils gagnent par leur travail professionnel. Cet apport dépend des possibilités de chacun.

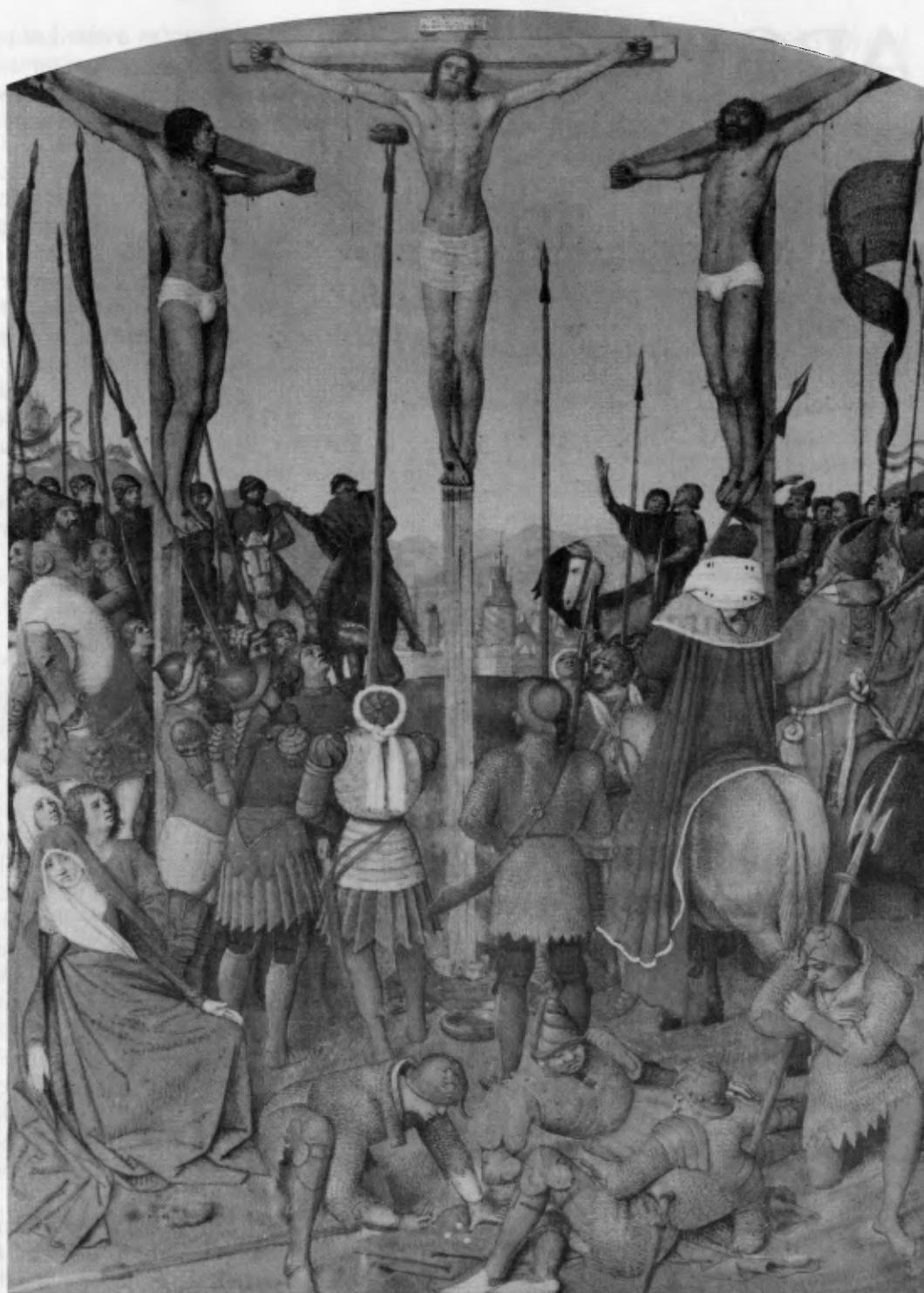
En troisième lieu et surtout, quantité de sympathisants, dont les coopérateurs de l'Opus Dei, apportent leur aide généreuse. Certains y sont poussés par des motifs spirituels ; d'autres, sans en partager les visées apostoliques, sont séduits par l'aspect social de ces initiatives et par le bien qui en découle pour la communauté civile.

Enfin ces œuvres peuvent obtenir en toute justice l'aide d'organismes officiels de l'État, puisqu'elles réalisent une tâche sociale qui le décharge d'une partie de ses obligations.

Comme elles sont belles, ces croix situées sur les cimes des montagnes, au sommet des grands monuments, au pinacle des cathédrales... Mais il faut planter aussi la Croix dans les entrailles du monde.

C'est là que Jésus veut être élevé : dans le bruit des usines et des ateliers, dans le silence des bibliothèques, dans le brouhaha des rues, dans la quiétude de la campagne, dans l'intimité des familles, dans les assemblées, dans les stades... Partout où il use sa vie, honnêtement, un chrétien doit, par son amour, mettre la Croix du Christ qui attire à lui toutes choses.

Mgr Escrivá de Balaguer, Chemin de Croix, XI^e station



Le Calvaire, J. Fouquet. Musée de Chantilly (Photo Giraudon)